

**TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE  
ATTESTATION SIMPLIFIEE (1)**

**1 - Identité du client ou de son représentant**

Je soussigné(e) : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

**2 - Nature des locaux**

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- maison ou immeuble individuel                       immeuble collectif                       appartement individuel  
 autre (précisez la nature du local à usage d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
 des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
 des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
 un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse (2) : .....

Dont je suis :  propriétaire                       locataire                       autre (précisez votre qualité) : .....

**3 - Nature des travaux**

J'atteste que **sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation** les travaux :

- n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).  
 n'affectent pas plus de **cinq des six éléments** de second œuvre suivants :

**Cochez les cases correspondant aux éléments affectés :**  planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage  
 huisseries extérieures  cloisons intérieures  installations sanitaires et de plomberie  installations électriques  système de chauffage

*NB : tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.*

- n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors œuvre nette des locaux existants supérieure à 10 %.  
 ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.  
 J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 52-0 bis du code des taxes sur le chiffre d'affaires (CTCA) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article A-130 bis de l'annexe au CTCA.  
 J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

(1) Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés.  
(2) Si différente de l'adresse indiquée au n° 1.

#### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

---

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

---

**N.B. Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 10 % ou 20 %) et le montant de TVA effectivement payé au taux de :**

- **10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;**
- **5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.**

Fait à ....., le (jj/mm/aaaa) .....

Signature du client ou de son représentant :

*En application de l'article 13 de la Loi n°1.165 du 23 décembre 1993,  
vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les données vous concernant.*